

**LEGENDE**

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot**

	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
	max.		surface constructible brute [m²]	
surface du scellement du sol [m²]	min.	max.	min.	max.
	max.		type et nombre de logements	
type de toiture	max.	min.	max.	nombre de niveaux
	type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions [m]			

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

**Courbes de niveau**

- terrain existant
- terrain remodelé

**Nombre de niveaux**

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur des constructions**

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

**Types, dispositions et nombre des constructions**

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

**Types et nombres de logements**

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

**Formes de toiture**

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation de la faîte

**Gabarit des immeubles (plan / coupes)**

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Délimitation des lots / îlots**

- lot X
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions**

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murets**

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

**Servitudes**

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

**Infrastructures techniques**

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

**LEGENDE COMPLEMENTAIRE**

**Constructions**

- Bâti existant (à conserver)
- Bâti existant (à démolir)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé - "Reconstruction de la maison berbère"
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé - "Reconstruction de la maison berbère"
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps (existants)

**Espaces extérieurs privés et publics**

- espace extérieur pouvant être scellé partiellement
- éléments à déplacer

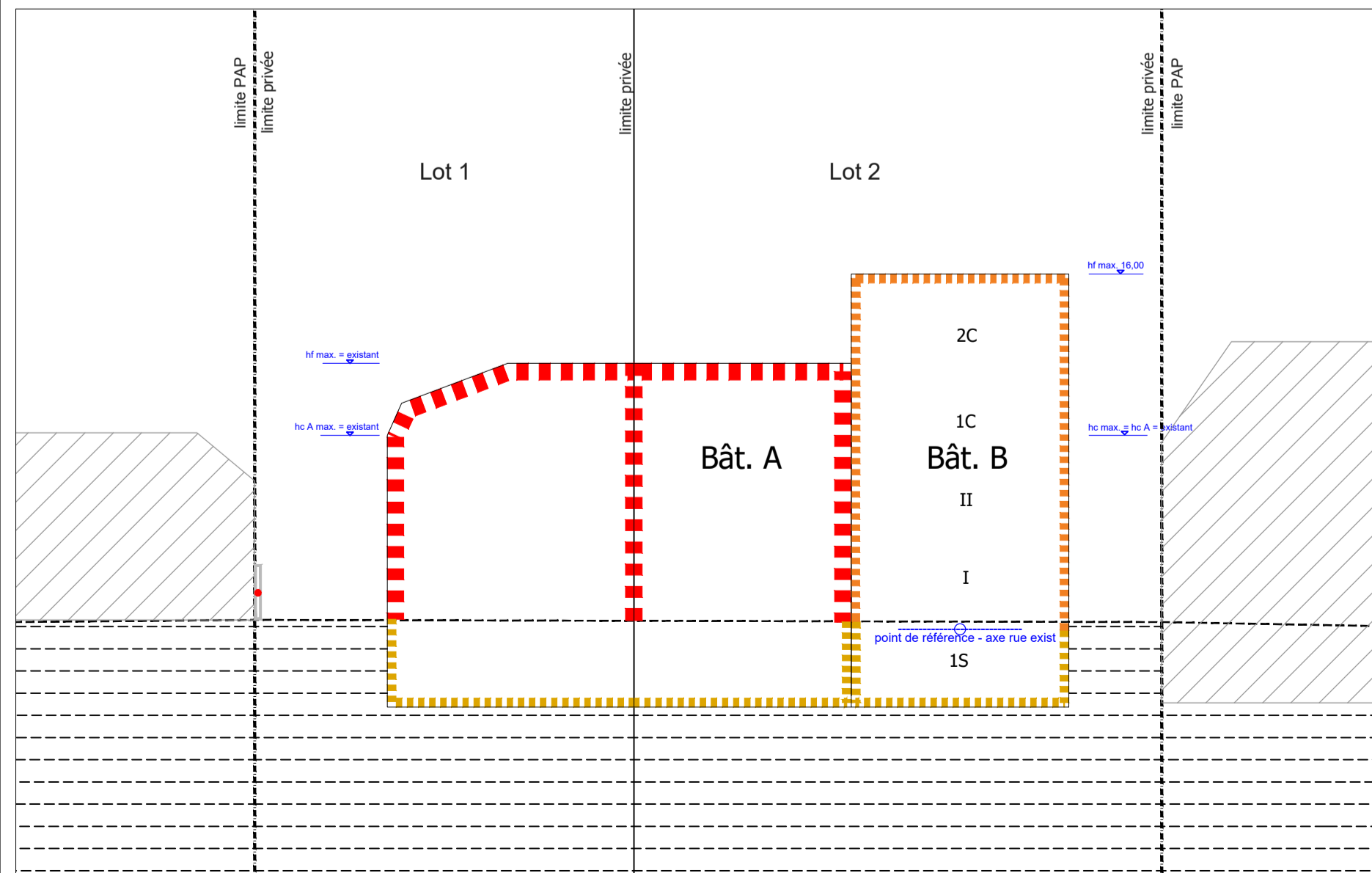
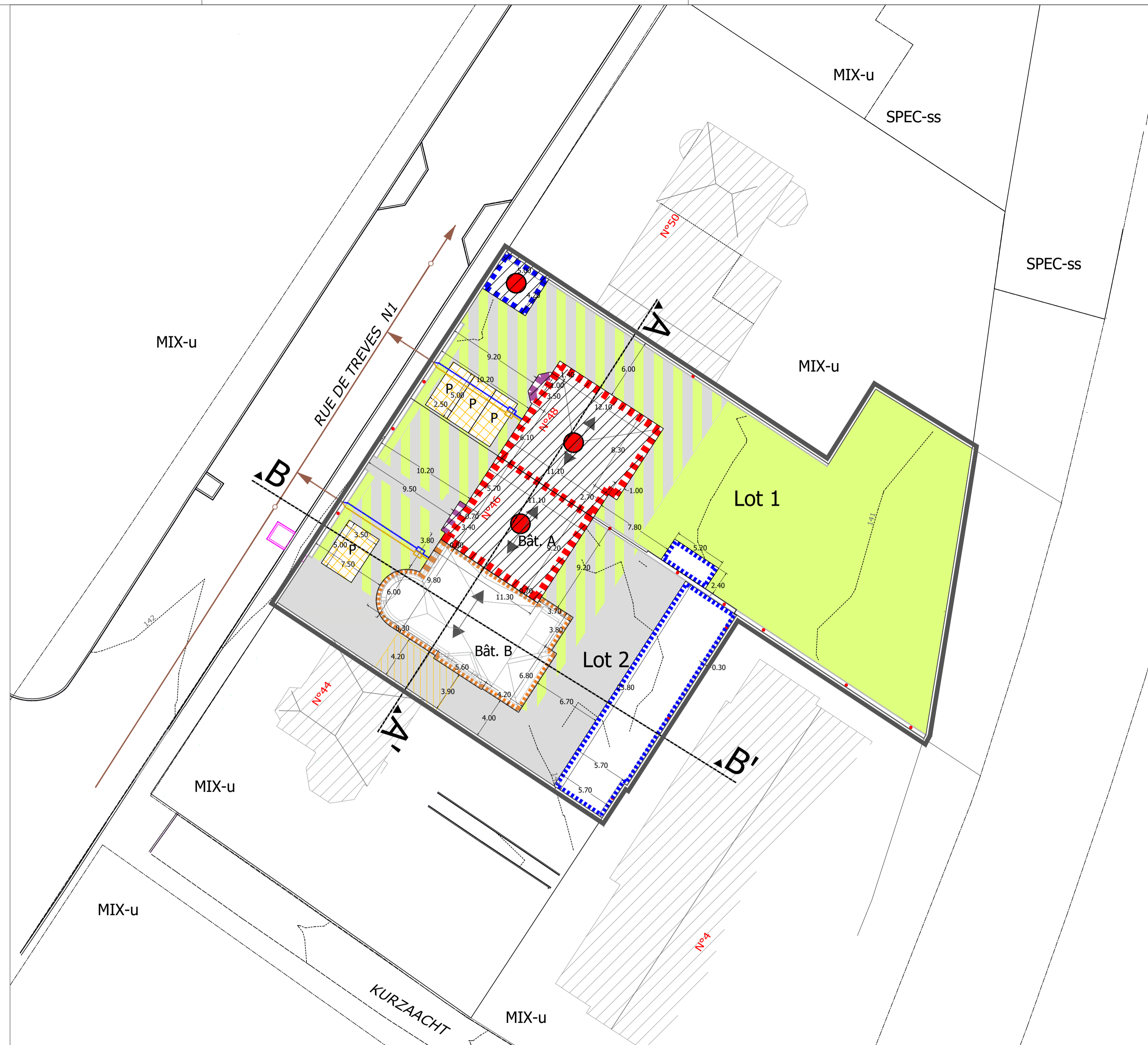
**Reseaux existantes et projetés**

- regard eaux pluviales projeté (emplacement indicatif)
- regard eaux usées projeté (emplacement indicatif)
- canal eaux mixtes projeté
- canal eaux mixtes existant
- canal eaux mixtes existant (vue en coupe)
- regard canal eaux mixtes existant (vue en plan)

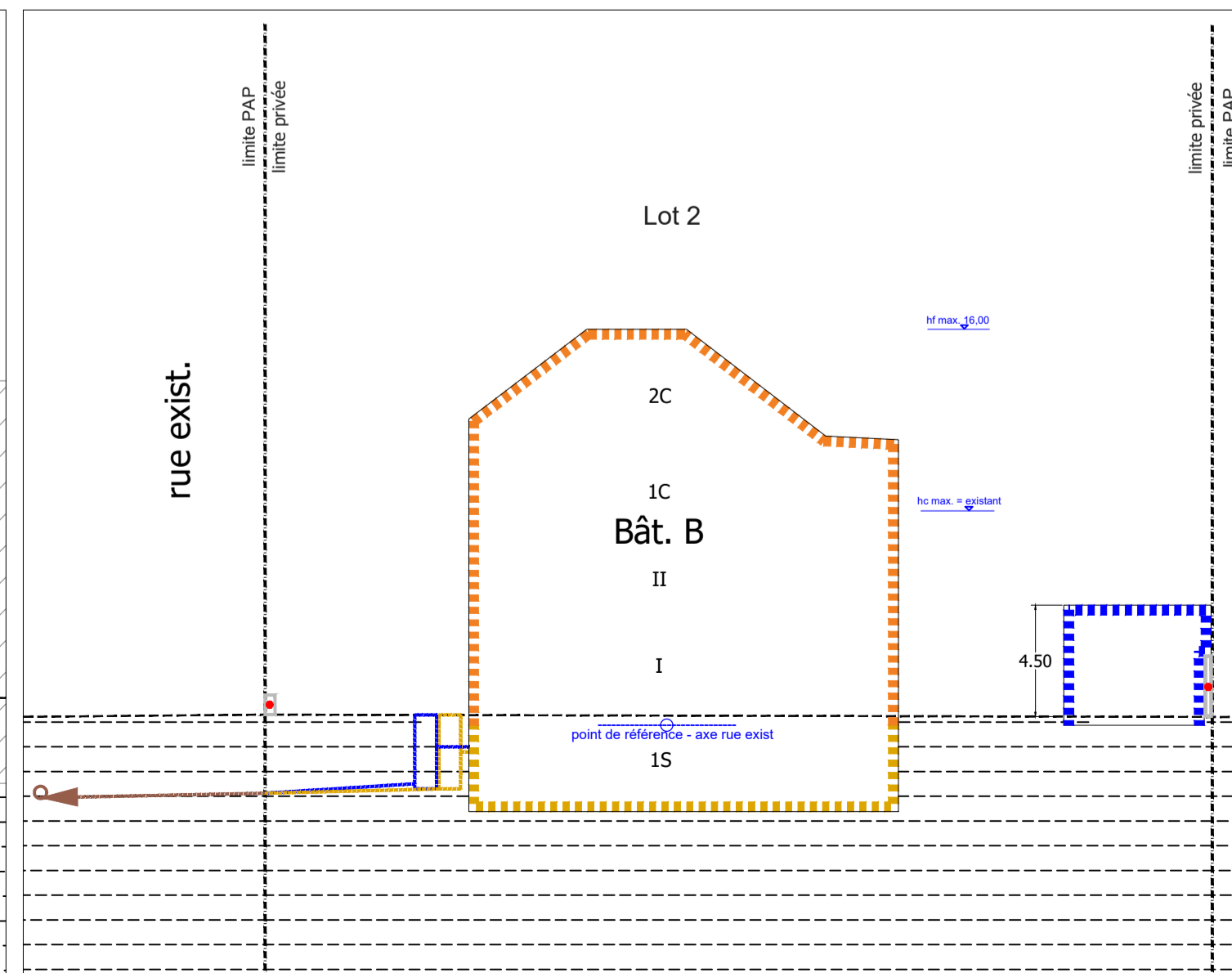
Lot 1		10,784 a	
115	185	300	443
545	1-mb	1-u	1-u
exist.	hc A max. = existant hf max. = existant	= existant	= existant

Lot 2		9,172 a	
115	415	600	949
750	2-mb	1-u	7-c
Bât A: existant Bât B: toiture à la Mansart	Bât A: hc A max. = existant hf max. = existant Bât B: hc max. = hc A = existant hf max. 16,00	Bât A: existant Bât B: II + C	Bât A: existant Bât B: II+2C+1S

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot



Coupe A-A schématique - 1/250



Coupe B-B schématique - 1/250

		<b>Commune de Grevenmacher</b>			
<b>Projet d'aménagement particulier</b>				Projet N° 21026	
<b>GrMa 28 - "Maison Berbère" Grevenmacher</b>				Echelle 1/250 Date 10/03/2026 H.Jochem M.Mersch Plan N° Ind 1	
58 rue de Mathurin L-6753 GREVENMACHER tél. +352 26 45 80 90 fax +352 26 25 84 86 mail@pact.lu www.pact.lu					
Date	Ind	Modifié par	Vérfié par	Modification	